



CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES  
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

# Rapport de mission en Tunisie

**22 au 26 octobre 2017**

Conseil Wallonie – Bruxelles de la Coopération Internationale  
12, boulevard Baudouin – B- 1000 Bruxelles  
Tél : (32.2) 421 85 11 - Courriel : [cwbci@cwbci.org](mailto:cwbci@cwbci.org) – Site : [www.cwbci.be](http://www.cwbci.be)

## Introduction générale

---

Le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale organisait pour la première fois une mission à l'étranger en vue de rendre un avis en amont de la prochaine programmation de coopération bilatérale directe de Wallonie Bruxelles avec la Tunisie (2019-2023).

D'une durée de 3 jours entiers sur place, la mission a permis de rencontrer une soixantaine de personnes dans le cadre de 16 rendez-vous.

La délégation du CWBCI était composée de :

- Alain COHEUR, président du Conseil et représentant du collège intermutualiste
- Maurizio VITULLO, représentant des syndicats
- Mohamed NACHI, expert académique
- Nathalie JANNE d'OTHEE, représentant du CNC-D-11.11.11
- Valérie VANDERVECKEN, secrétaire exécutive du CWBCI

### Objectifs de la mission

La mission du Conseil Wallonie Bruxelles de la Coopération Internationale avait pour objectif de rédiger un avis sur les priorités de la coopération Wallonie Bruxelles avec la Tunisie comprenant des recommandations pour traduire concrètement la volonté annoncée dans la Note de politique internationale 2014-2019, d'apporter un soutien accru à la consolidation des capacités démocratiques et à la société civile.

### Thématiques principales abordées :

Le CWBCI a choisi d'aborder prioritairement les thématiques suivantes :

- Décentralisation et démocratie locale
- Droits économiques et sociaux (dette, droit à la santé, migrations, ALECA, économie sociale et solidaire)
- Droits des femmes et égalité de genre
- Médias

En matière d'enseignement supérieur, des discussions bilatérales entre le Ministère tunisien de l'enseignement supérieur et l'ARES, avec l'appui de WBI ont été initiées dès la fin 2015. Afin d'envisager des axes de travail de coopération académique et scientifique, l'ARES avait effectué une mission en septembre 2016 afin notamment de rencontrer les acteurs de terrain. Suite à cette mission, un projet de feuille de route a été élaboré dont l'opérationnalisation demeure en discussion entre les différentes parties impliquées. Compte tenu de ces travaux en cours, les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique n'ont pas été abordés lors de la mission CWBCI. Certaines thématiques importantes comme l'environnement ou la justice n'ont pas été abordées.

### Contexte de la coopération Wallonie Bruxelles - Tunisie

Wallonie Bruxelles entretient un partenariat de coopération bilatérale directe avec la Tunisie depuis environ 30 ans avec un principe d'intervention paritaire. La Note de politique internationale de la Wallonie et de la fédération Wallonie Bruxelles donne à la Tunisie un statut de coopération-pilote. Depuis 2016, la Tunisie est éligible à la coopération bilatérale indirecte de WBI. Deux ONG (Médecins du monde et Avocats Sans frontières) ont présenté des projets en réponse à l'appel à projets 2017.

Plusieurs provinces (Namur, Liège, Hainaut) ont des projets de jumelage ou dans le cadre des Commissions mixtes de la coopération bilatérale directe.

Les axes du programme de coopération actuel (2016 – 2018) sont l'éducation, l'enseignement supérieur et la culture d'une part et l'environnement et l'économie d'autre part. Les médias et la formation culturelle sont des axes transversaux.

### Brève chronologie :

2010 :

- 17 décembre 2010 : Mohammed Bouazizi s'immole. Il mourra le 4 janvier.

2011

- 14 janvier : Ben Ali quitte la présidence et le pays. Foued Mebazaâ prend la présidence par intérim
- 25 février : des manifestations forcent Mohamed Ghannouchi dernier Premier ministre de Ben Ali à démissionner. Béji Caïd Essebsi, vétéran de la vie politique tunisienne, le remplace.
- 15 mars : Création de la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique – dissolue le 13 octobre au terme de sa mission
- 23 octobre : Premières élections libres de l'histoire du pays : Ennahdha remporte 89 des 217 sièges de l'Assemblée constituante.
- 12 décembre : l'Assemblée constituante nomme Moncef Marzouki (Congrès pour la République (CPR) à la présidence. Lui-même nommera Hamadi Jebali (Ennahdha) Premier ministre.

2012

Année de tensions entre les camps islamistes et progressistes sur fonds de violences impliquant des salafistes.

- 16 juin : l'ancien premier ministre Béji Caïd Essebsi annonce la création d'un nouveau parti baptisé Nida Tounes.

2013

- 6 février : L'opposant Chokri Belaïd est tué à Tunis. L'assassinat, attribué à une mouvance jihadiste, provoque une crise politique qui conduit à la démission du gouvernement et à un nouveau cabinet dirigé par l'islamiste Ali Larayedh.
- 25 juillet : Mohamed Brahmî, opposant nationaliste de gauche, est assassiné près de Tunis. Ce meurtre plonge le pays dans une nouvelle crise politique.
- 29 juillet : l'UGTT, rejoint par l'UTICA, la LTDH et le Conseil de l'Ordre national des avocats de Tunisie (formant à quatre le Quartet), invite les partis à un dialogue national pour sortir de la crise.
- 14 décembre : remplacement du gouvernement de Larayedh par un gouvernement de technocrates dirigé par Mehdi Jomaa.

2014

- 24 janvier : ratification de la nouvelle constitution.
- 26 octobre : Le parti anti-islamiste Nida Tounes de Béji Caïd Essebsi remporte les législatives, avec 86 des 217 sièges de l'Assemblée, devançant EnnahdHa (69 sièges). Nida Tounes regroupe aussi bien des figures de gauche et de centre-droit que des proches du régime de Ben Ali.
- 21 décembre : Béji Caïd Essebsi remporte à 88 ans le second tour de la présidentielle avec 55,68% des voix face au président Marzouki.

2015

- 6 février : Mise en place du gouvernement Habib Essid, né de la coalition entre Nida Tounes, Ennahdha, UPL, Afek Tounes. L'arrivée d'Ennahdha au pouvoir met en avant les questions identitaires.
- 18 mars : attentat au musée du Bardo revendiqué par l'Etat islamique.
- 9 octobre : le Quartet du dialogue national composé de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme et l'Ordre national des avocats de Tunisie, reçoit le Prix Nobel de la paix.

2016

- 2 juin : le président Béji Caïd Essebsi lance l'idée de la formation d'un gouvernement d'union nationale
- 13 juillet : Le pacte de Carthage est un pacte d'Union nationale conclu entre le gouvernement tunisien, l'UGTT et l'UTICA le 13 juillet 2016. Il fixe 6 objectifs :
  - o gagner la guerre contre le terrorisme,
  - o accélérer le rythme de la croissance économique,
  - o lutter contre la corruption et instaurer les fondements de la bonne gouvernance,
  - o maîtriser les équilibres budgétaires,
  - o mettre en place une politique de la ville et des collectivités locales,
  - o améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale, déclinés en plusieurs dizaines d'actions et de mesures.
- 30 juillet : le gouvernement Habib Essid est renversé lors d'un vote de confiance à l'Assemblée.
- 27 août : Youssef Chahed devient Premier ministre et forme un nouveau gouvernement d'Union nationale.

## Géopolitique

La Tunisie est bordée à l'Est par la Libye et à l'Ouest par l'Algérie. La frontière avec la Libye est longue d'environ 200 km et est plus facilement contrôlable parce que désertique et plate. Tandis que la frontière avec l'Algérie est presque entièrement en région montagneuse, donc difficilement contrôlable.

L'effondrement de l'Etat libyen a des répercussions de différents ordres sur la Tunisie. D'une part, il représente la présence de groupes jihadistes aux frontières de la Tunisie, d'autre part il représente également la perte du marché libyen pour les entreprises tunisiennes. Daesh aujourd'hui chassé d'Irak et de Syrie opérerait par ailleurs un déplacement de son centre vers la Libye, ce qui pourrait entraîner une situation difficile à gérer pour la Tunisie.

La frontière avec la Libye est protégée par un monticule de terre suivi d'un fossé qui n'empêche personne de passer. Des planches permettent aux personnes de passer et une technique de back to back permet aux personnes et marchandises de passer d'un véhicule à l'autre.

### Pour aller plus loin :

- Constitution de la République tunisienne 2014  
<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>
- Loi de réconciliation administrative Tunisie – Huffpost Maghreb 14 septembre 2017 :  
[http://www.huffpostmaghreb.com/2017/09/14/reconciliation-tunisie\\_n\\_17993512.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2017/09/14/reconciliation-tunisie_n_17993512.html)
- Chronologie jusqu'en 2015 : [http://www.huffpostmaghreb.com/2015/01/14/tunisie-chronologie-ben-ali\\_n\\_6463982.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2015/01/14/tunisie-chronologie-ben-ali_n_6463982.html)

## Démocratie locale et décentralisation

---

Le chapitre 7 de la constitution concerne le pouvoir local. La dénomination même du chapitre a posé problème avec le terme « pouvoir ». La décentralisation est essentielle pour impliquer les collectivités locales. Elle existait sous l'ancien régime mais représentait une coquille vide (un seul article mentionnait la décentralisation contre 10 dans l'actuelle constitution).

La décentralisation concerne différents niveaux de pouvoirs :

- Les municipalités : doivent couvrir tout le territoire, même si il y a moins de population à certains endroits. Avant seuls 60 à 70% du territoire étaient couverts. Des conseils municipaux seront élus. Il y aura 350 municipalités/communes, pour 254 avant. Le décret fixant les limites géographiques des communes a été adopté.
- Les Gouvernorats : deviendront des régions gérées par des Conseils régionaux. Il y a pour l'instant 24 gouvernorats en Tunisie. Le décret sur les limites géographiques des régions n'a pas encore été adopté.
- Les Districts : ensemble de régions (4, 5, ou 6 régions). Le découpage des districts et la désignation des capitales de ceux-ci représentent aujourd'hui des enjeux. Les pouvoirs des districts en seront pas élus directement mais seront élus par des élus des municipalités et régions (grands électeurs). Les districts auront surtout une fonction de planification économique.

Actuellement, dans l'attente des élections et de la mise en œuvre de la décentralisation, les sous-préfectures sont dirigées par des délégués nommés par le pouvoir central.

Le chantier des communes est aujourd'hui primordial. Si l'on se réfère au texte de loi sur les collectivités locales voté au gouvernement en juillet 2017 (mais pas encore adopté), les communes et les maires auront beaucoup de pouvoir. Leurs décisions ne pourront être annulées que par un juge administratif. Le pouvoir central ou le gouverneur ne peut interférer dans ces décisions. Il faut donc créer des tribunaux administratifs et assez vite puisqu'ils devront s'occuper du contentieux électoral. La Constitution s'ancre sur le principe de subsidiarité où le pouvoir le plus proche à la présence en matière de décision.

L'Assemblée nationale des collectivités locales regroupe tous les maires et fonctionnera comme une seconde chambre, avec moins de pouvoir qu'un Sénat mais qui pourra jouer un rôle consultatif ou de contre-pouvoir pour ce qui concerne les collectivités locales.

Le Chapitre 7 de la Constitution, consacré au pouvoir local, prévoit 9 lois relatives notamment à la division en municipalités, régions et districts, à la loi électorale, aux prérogatives et au régime financier des collectivités locales et à la composition et aux attributions du conseil supérieur des collectivités locales. La disposition transitoire prévoit que ces lois n'entreront en vigueur qu'une fois que toutes ces lois seront toutes terminées et promulguées. Le projet de code des collectivités est né de là, pour regrouper l'ensemble des lois concernant la décentralisation.

L'enjeu sur l'adoption du code des collectivités est également celui d'un risque de mainmise du pouvoir central. Si les élections ont lieu avant l'adoption du code de collectivités, le pouvoir central dépêchera des sous-délégués dans les municipalités et les sous-préfectures.

Aujourd'hui le code des collectivités en est à sa 14<sup>e</sup> version (comme telle depuis 2016). Il constitue une priorité de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) mais il faut qu'il passe encore en Commission des réformes administratives. On se demande aujourd'hui si le code sera prêt pour les élections municipales. Le code électoral a déjà été voté et contient une disposition remarquable : la

parité hommes-femmes à la fois verticale (autant d'hommes que de femmes sur les listes avec une alternance ou système de tirette) et horizontale (sur l'ensemble des circonscriptions - autant de femmes que d'hommes têtes de listes).

Les élections municipales ont été reportées de décembre 2017 au 25 mars 2018. Il est possible qu'elles n'aient pas lieu. Si elles avaient lieu aujourd'hui, Ennahdha aurait de fortes chances de les remporter, étant la seule force politique présente auprès des populations de l'intérieur du pays qui se sentent laissées pour compte par le pouvoir central. Les reporter après les élections législatives permet de ne pas donner de tendance gagnante à Ennahdha avant les législatives. Mais reporter à après 2019, ne fait que reporter le problème. Lors des législatives, on peut avoir un rassemblement de toutes les forces démocratiques progressistes contre Ennahdha, mais quid après.

Seul garde-fou : le scrutin à la proportionnelle empêche l'avènement d'un grand parti majoritaire. Il y aura une représentation des petits partis, même dispersés. Ce qui a faussé le jeu en 2014 c'est l'alliance contre-nature des deux plus grands partis. Ennahdha ne pourra donc jamais obtenir la majorité. Ils se contentent d'être le premier parti, ce qui leur permet aussi de pouvoir compter sur l'expertise d'autres partis pour gouverner. Ennahdha n'a pas encore de suffisamment d'expertise en interne.

Les femmes sont les premières déçues de la manière dont évolue la politique du pays après la révolution. Le gouvernement Chahed ne comprend plus aucune femme alors qu'il en contenait avant les remaniements. Il faut donc aujourd'hui motiver les femmes à participer aux élections municipales car elles se désintéressent de la politique.

La jeunesse ne s'intègre pas non plus à la politique dont elle a le sentiment qu'elle ne s'occupe pas de ses problèmes. A l'intérieur du pays, notamment à Kasserine ou Sid Bouzid, les gens ne se sentent pas pris en compte par l'Etat. Cela s'exprime à travers des protestations et manifestations de plus en plus nombreuses et l'émigration clandestine en augmentation.

L'amélioration des structures de démocratie locale va peut-être permettre de relancer les investissements dans les régions. Les infrastructures y manquent pour attirer les investisseurs. C'est un des grands défis économiques de la Tunisie dans les prochaines années.

### Education citoyenne

Les ateliers de recherche action menés par Touensa ont mis en lumière qu'un travail sur les programmes de formation des instituteurs serait intéressant dans un contexte où les parents ne se sentent pas concernés par la citoyenneté et où les enseignants sont normatifs et déclaratoires par rapport à des droits auxquels ils ne croient pas réellement.

**Thématique abordée en priorité durant les rencontres suivantes :**

- Fadhel Moussa
- Rencontre « Femmes et politique »

**Et de manière transversale avec :**

- Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance
- Touensa éveil et vigilance

**Pour aller plus loin :**

- Partenariat sur la démocratie locale de l'ambassade des Pays Bas,  
[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/rapport\\_activite\\_due\\_2017\\_fr\\_20062017.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/rapport_activite_due_2017_fr_20062017.pdf)  
(p.158)
- CFAD, <http://www.cfad.tn/fr/index.php>

## Droits économiques et sociaux

---

Créée en mars 2011, la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme et de la transition démocratique s'est centrée sur les questions législatives sans réelle réflexion sur la justice sociale. Ce n'est que plus tard que les droits économiques et sociaux sont devenus une priorité. Avant cela, la plupart des organisations s'occupaient avant tout d'obtenir plus de libertés et de démocratie. Mais la révolution a été causée par une population, et en particulier par des jeunes, à la fois en mal de libertés et de droits, mais aussi souffrant d'une situation économique et sociale désastreuse, en particulier dans l'intérieur du pays dans les zones minières ou rurales.

Plus de six ans après la révolution, la situation économique ne s'est malheureusement pas améliorée. Elle s'est même empirée sous l'effet combiné d'un endettement de plus en plus lourd et d'un manque de plan de développement du pays. La mise en place des institutions démocratiques met en effet du temps et accapare l'agenda politique, au détriment d'une réelle stratégie de développement économique et social.

Les effets de la crise se font sentir, en particulier chez les jeunes. Le Forum Tunisien pour les droits économiques et sociaux constate que l'activité des mouvements sociaux est en hausse, passant de 4960 durant l'année 2015 à 9532 durant l'année 2016, jusqu'à dépasser les 8000 durant les 9 premiers mois de l'année 2017.

### Economie

Si, vu de l'extérieur, la transition démocratique semble avoir été un succès, les indicateurs de la transition économique sont au rouge. De nombreux investisseurs ont quitté la Tunisie, notamment pour le Maroc ; le dinar tunisien a perdu en deux ans, un tiers de sa valeur face à l'euro, avec un impact négatif sur les échanges commerciaux pour lesquels elle ne peut pas compter sur les pays voisins étant donné la situation de la région. La Tunisie qui a bâti son modèle économique sur les exportations voit sa balance commerciale de plus en plus déficitaire.

La contrebande et le commerce parallèle (ou informel ?) représentent près de la moitié du PNB ce qui entraîne des pertes fiscales énormes et la corruption n'aurait pas diminué.

Depuis 2011, la qualité des infrastructures et les services publics se sont dégradés, la croissance qui était supérieure à 5% en 2010 se situe actuellement autour de 2,5% avec d'important déséquilibres régionaux.

L'absence de stratégie de développement économique du gouvernement tunisien n'encourage pas les investissements qui permettraient de développer des emplois décents et de réduire les inégalités régionales. Nos interlocuteurs ont fait état d'une initiative de reprise et transformation en coopérative d'une entreprise par la société civile qui aurait pu être un succès si elle n'avait pas été bloquée par l'Etat. Malgré un budget de l'Etat qui a augmenté de près de 50 % entre 2011 et le budget de 2018, la part consacrée aux investissements publics s'est réduite de moitié à cause de l'augmentation de masse salariale, du service de la dette et de la compensation alors même que le dinar a perdu 30% de sa valeur face à l'euro depuis 2011.

Malgré tout, UTICA, qui a proposé une vision 2020 pour répondre aux déséquilibres régionaux, à la corruption et à la perte de compétences de l'administration, estime que les fondamentaux sont toujours là et que l'économie pourrait repartir facilement.

Pour aller plus loin : [Vision 2020 UTICA](#)

## Dettes

Suite à la révolution, la politique économique et financière de la Tunisie n'a pas changé. Les grandes orientations restent dictées par les Institutions Financières Internationales, FMI en tête, dont la Tunisie ne peut se passer pour faire face au remboursement de sa dette.

En juin 2013, le FMI a accordé un prêt de 1,74 milliard de dollars à la Tunisie, assorti des conditions habituelles d'austérité. En 2016, la Tunisie s'est vue accorder un nouveau prêt de 2,8 milliards de dollars de la part du FMI sur la période 2016-2020, assortis de conditionnalités d'assainissement des dépenses publiques, d'introduction d'un nouveau code des investissements, d'introduction de Partenariats Publics Privés (PPP), d'indépendance de la banque centrale et de dévaluation du dinar tunisien. Ces recettes déjà appliquées par le passé n'ont pourtant pas permis à la Tunisie de relancer son économie. Au contraire, malgré une loi de finances de 2016 qui fixait un plafond d'endettement public à 53,2% du PIB, celui-ci n'a cessé de grimper depuis 2011 et atteignait 66,9 % du PIB en juin 2017 (contre 41 % fin 2010) ; son remboursement empêchant des dépenses dans les secteurs clés comme la santé et l'éducation. La Tunisie dépend des prêts de la Banque mondiale pour payer les salaires.

Le 9 octobre dernier, l'Union européenne a quant à elle accordé à la Tunisie une deuxième aide macro-financière (AMF-II) de 500 millions d'euros sur 3 ans, remboursable en une fois. Contrairement à la première AMF (2014), les conditionnalités imposées par l'UE ne sont pas connues mais on sait que les créanciers européens mettent la pression pour faire signer à la Tunisie des accords de réadmission en matière migratoire. C'est aussi le cas de la reconversion en projets d'investissements, de 11,5% de la dette tunisienne à la Belgique (3 millions d'euros) et d'une partie de la dette à la France (1 milliard d'euros) annoncée fin 2016 en même temps qu'une coopération en matière de gestion des flux migratoires. Cette reconversion, assimilable au blanchiment d'une dette largement odieuse car amassée sous le régime de Ben Ali, pourrait s'avérer un cadeau empoisonné si le choix des investissements est dicté par des critères de rentabilité des entreprises belges plutôt que selon les besoins prioritaires de la population.

## Droit à la santé

Le droit à la santé est inscrit à l'article 38 de la Constitution : *« Tout être humain a droit à la santé. L'État garantit la prévention et les soins de santé à tout citoyen et assure les moyens nécessaires à la sécurité et à la qualité des services de santé. L'État garantit la gratuité des soins pour les personnes sans soutien ou ne disposant pas de ressources suffisantes. Il garantit le droit à une couverture sociale conformément à ce qui est prévu par la loi »*. Il nécessite cependant un important travail de plaidoyer et de sensibilisation.

20% de la population tunisienne n'a actuellement aucune couverture de santé. L'espérance de vie est bonne en Tunisie avec une moyenne de 75 ans, mais la santé maternelle est encore très peu avancée. La mortalité infantile qui n'a pas baissé est le seul Objectif du Millénaire pour le Développement qui n'a pas évolué en Tunisie). Le système de santé tunisien est très centralisé. Le système public de santé est aujourd'hui mis en danger par un manque de moyens. Seules les cotisations sociales financent la sécurité sociale, ce qui fait reposer un poids assez lourd sur les fonctionnaires, principaux contributeurs. Le secteur informel est en effet encore très étendu en Tunisie, ce qui affaiblit le système de sécurité sociale. Aujourd'hui, des projets de financement de la sécurité sociale par l'impôt sont analysés. 80% de la population se soigne dans les hôpitaux publics, mais le secteur privé est en expansion. Or seuls 20% de la population a les moyens de se soigner dans le privé. Aujourd'hui la sécurité sociale rembourse le privé à l'acte, et les hôpitaux avec un plafond. Les médecins sont sous-payés dans le secteur public, ce qui provoque leur départ en masse vers le secteur privé ou l'étranger. Travailler dans le privé peut rapporter 10 à 30 fois plus que dans le public. Cela oblige d'ailleurs les



structures publiques à permettre aux médecins travaillant pour elles de travailler une à deux demi-journées par semaine dans le privé.

Il existe aujourd'hui suffisamment de centres de santé de base, le premier obstacle à un meilleur accès de tous aux soins de santé est financier. Les familles dépensent aujourd'hui plus de 40% de leur budget en santé, on frôle donc les dépenses catastrophiques de santé.

Dans le cadre de la décentralisation, ni les budgets, ni les compétences humaines pour leur gestion ne sont prévus. Il serait nécessaire d'avoir du personnel formé en gestion de la santé. Pour l'instant ce sont des fonctionnaires formées à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) qui occupent ces postes, mais ils n'ont pas de connaissances spécifiques en santé. Il faudrait créer un Institut de santé publique pour former ces gestionnaires. A Gafsa, le centre de santé de MDM n'a plus de gynécologue permanent. Ils sont donc obligés de signer des conventions avec le secteur privé. On pourrait au lieu de ça former des médecins généralistes et les sages-femmes à faire des césariennes et de échographies, mais ce genre de mesure est bloqué par les médecins spécialisés qui veulent garder leurs prérogatives.

Médecins du Monde Tunisie travaille sur l'accès aux soins de santé des populations migrantes. La Tunisie est depuis longtemps un pays de transit pour les migrants sub-sahariens, mais elle est aussi aujourd'hui plus en plus un pays de destination. Or les populations migrantes n'ont qu'un accès très réduit aux soins. Ces populations ont souvent des besoins de soins en matière de santé mentale par exemple, qui ne leur sont pas du tout accessibles. MDM tente donc de jouer les intermédiaires entre les structures publiques de santé, qui ne prennent pas en compte des migrants, et les migrants, qui ne connaissent pas les structures de santé accessibles. Les migrants ont souvent peur de s'adresser à des structures de soins publiques, par peur de la répression.

## Migrations

L'épisode du naufrage d'une embarcation le 8 octobre 2017 a marqué les esprits. Un chalutier sur lequel 90 jeunes Tunisiens avaient embarqué a été percuté par un navire de la marine nationale. Quelques 45 passagers y auraient perdu la vie. L'enquête lancée par le gouvernement de cet accident en révélera les circonstances mais les méthodes d'intervention plus « musclées » de la marine nationale, entraînée par les Etats-Unis, pourraient être en cause. Suite à cet incident, l'armée tunisienne, dont fait partie la marine nationale, se retrouve pour la première fois mise en cause par l'opinion publique, bénéficiant généralement d'une bonne réputation au sein de la population tunisienne.

La Tunisie est un pays de départ de migrants vers l'Europe. Le renforcement des contrôles aux côtes libyennes ont augmenté le nombre de départ depuis Sfax et Gabès. L'OIM a noté une forte augmentation des départs depuis la Tunisie ces dernières semaines. 2 900 Tunisiens, dont 49 femmes et 230 enfants migrants non accompagnés, auraient quitté les côtes tunisiennes pour Lampedusa entre du 1<sup>er</sup> septembre au 18 octobre, ce qui représente une nette augmentation par rapport aux départs à la même période en 2016. Par ailleurs, la crise économique pousse aujourd'hui des pêcheurs à louer leurs embarcations aux passeurs. Cela permet de véhiculer de plus grands nombres de migrants mais augmente également les prix pour les migrants. Le passage est aujourd'hui passé d'environ 3000 (plus ou moins 1030 euros) dinars à 5000 (plus ou moins 1715 euros) à 7000 dinars tunisiens (plus ou moins 2400 euros).

La Tunisie est également de plus en plus un pays de destination plutôt que de transit. L'article 26 de la constitution garantit le droit d'asile mais aucune loi sur l'asile n'a encore été votée. Le gouvernement prépare pour le moment un projet de loi sur l'asile. Aujourd'hui, le HCR offre des structures minimales

aux ressortissants de pays en guerre (liste de pays sur laquelle le gouvernement tunisien doit s'accorder) mais le « statut » de réfugié octroyé par le HCR ne protège pas les migrants de pénalités pour séjour illégal. La loi d'asile, une fois adoptée permettra aux migrants de demander l'asile et d'être reconnus et protégés par la Tunisie qui devra assumer elle-même l'accueil des migrants à la place du HCR. L'épisode du camp de Choucha a fait du bruit en Tunisie. Camp de réfugiés officiel du HCR, il a été démantelé en 2013. Mais certains réfugiés y sont restés, y établissant un camp non-officiel. En juin 2017, les autorités tunisiennes ont décidé d'expulser les migrants de Choucha qui sont donc pour la plupart venus s'installer à Tunis.

Malgré la loi de 2016 qui pénalise la traite, des réseaux de traite notamment avec la Côte d'Ivoire continuent à opérer.

Le phénomène de la fuite des cerveaux préoccupe également les Tunisiens. Les responsables de l'UTICA rencontrés attiraient notre attention sur le fait que les médecins, ingénieurs ou informaticiens obtenaient très rapidement leurs visas. Les hommes d'affaires eux doivent parfois attendre des semaines. L'UTICA relève que l'ALECA ne pourra fonctionner que si les hommes d'affaires peuvent aussi se voir rapidement accorder un visa, dans un souci de juste concurrence avec les hommes d'affaires européens qui en ont rarement besoin pour venir en Tunisie.

L'Union européenne a conclu avec la Tunisie un Partenariat de mobilité en mars 2014, afin de « renforcer la capacité des autorités tunisiennes de gérer d'une manière intégrée leurs frontières ». En d'autres termes, l'UE appuie la Tunisie dans ses efforts en matière d'asile, tout en négociant avec elle des accords de réadmission. Les associations dénonçaient l'accent mis par l'UE sur l'aspect sécuritaire et d'externalisation des responsabilités, sans aucune proposition crédible pour l'établissement de davantage de voies sûres et légales. Elles avaient également souligné le manque de transparence du processus et le danger d'un accord de réadmission des migrants vers un pays qui ne respecte pas encore leurs droits. Aujourd'hui, l'intégration de la Tunisie sur la « liste des pays sûrs » établie par le Secrétaire d'Etat belge à l'Asile et à la Migration est dénoncée par les associations de droits humains tunisiennes et européennes pour les mêmes raisons.

Par ailleurs, le renforcement des contrôles aux frontières libyennes, via notamment la formation des gardes côtiers libyens par l'Italie, empêchent de plus en plus les départs depuis la Libye, amenant les migrants à préférer la Tunisie comme pays de départ.

## ALECA

Depuis 2014, les organisations de la société civile tunisienne sont préoccupées par l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi proposé par l'Union européenne à la Tunisie. Deux questions préoccupent davantage : celle de la transparence des négociations et celle du diagnostic de la balance commerciale par rapport à l'UE mais aussi par rapport à des puissances émergentes comme la Turquie ou la Chine avec lesquelles la Tunisie a aussi des relations de plus en plus importantes. L'Accord d'association UE-Tunisie de 1995 n'a pas été évalué. En 2013 (2016 ?), le cabinet de consultance Ecorys a mené une évaluation des impacts potentiels d'un ALECA, mais cette évaluation n'a pris en compte que les effets macro-économiques et non les impacts sur l'emploi et les DES. L'ALECA prévoit une libéralisation des services et des produits agricoles.

Côté tunisien, la gouvernance de cet accord pose problème. Le mandat de négociation et les propositions tunisiennes n'ont été rendus publics qu'en avril 2016. Il s'agit d'un mandat de type OMC classique, avec une levée des barrières aux investissements. Les organisations de la société civile ont critiqué ce mandat. En août 2016, le remaniement ministériel mène à un arrêt des négociations. Le

prochain cycle de négociation serait prévu pour décembre 2017.

L'ALECA est présenté par l'UE comme un accord asymétrique, à l'avantage de la Tunisie. Mais le projet d'ALECA prévoit la convergence des normes tunisiennes avec les normes européennes, laissant entrevoir les barrières non-tarifaires à l'exportation. La mise à niveau de l'industrie tunisienne ou de la production agricole tunisienne mettra du temps et coûtera cher. L'asymétrie semble donc inversée.

Même l'UTICA, le syndicat des patrons tunisiens, est sceptique sur l'impact positif de l'ALECA. Le programme est selon eux ambitieux mais le rapport de force est asymétrique entre l'UE et la Tunisie. En 1995, des investissements européens étaient promis en parallèles de l'Accord d'Association. La Tunisie les attend toujours. Mais les investisseurs ont besoin de confiance pour investir. Or l'instabilité prévaut aujourd'hui en Tunisie, que ce soit au niveau politique, économique, fiscal ou concernant l'environnement régional. L'ALECA prévoit en outre la libéralisation de deux secteurs encore fragiles : l'agriculture et les services. Enfin, pour que l'ALECA soit équilibré entre les partenaires, il faut également améliorer la politique de mobilité afin que les entreprises tunisiennes puissent aussi facilement organiser des déplacements en Europe que ne le font leurs concurrentes européennes en Tunisie. Selon l'UTICA, la Tunisie n'a pas assez anticipé la stratégie européenne. Une meilleure

L'UGTT défend la conclusion d'un accord global, qui comprenne à la fois les aspects de mobilité et de culture. La modernisation de l'économie tunisienne nécessite de nouveaux métiers. Pour cela, la mobilité circulaire peut amener des jeunes à se former à des nouveaux métiers à l'étranger. Le dernier accord dans le secteur textile ayant été à l'origine de la perte de 120.000 emplois, l'UGTT insiste pour que des études d'impact soient menées dans les secteurs de l'agriculture et des services qui doivent être protégés, avant de signer l'ALECA.

L'UTICA nous donne un exemple d'ouverture commerciale dans le secteur des textiles. L'Accord d'Association de 1995 a instauré une liberté des échanges pour les textiles en double transformation (c'est-à-dire d'origine Euromed complète). Aujourd'hui, le marché des textiles a changé et les pays asiatiques prennent des parts de marché de plus en plus importantes. L'UE offre dès lors aujourd'hui le libre-échange en simple transformation pour une liste de produits mais avec des quotas qui ne représentent que 4% du volume produit en Tunisie.

## Economie sociale et solidaire (ESS)

L'Economie sociale et solidaire est considérée comme porteuse d'opportunités pour le développement économique de la Tunisie. De nombreux acteurs y voient une manière de relever l'économie du pays tout en répondant aux besoins des populations les plus éloignées et historiquement les plus délaissées. Le travail du Réseau Tunisien d'Economie sociale et solidaire montre que le secteur est déjà actif mais manque de coordination, de gestion, de cohérence. C'est dans ce but que l'UGTT travaille aujourd'hui à un projet de loi sur l'Economie sociale et solidaire et à la révision du code du travail qui est en retard sur la constitution. Le manque de connaissances sur le sujet des membres du cabinet du Ministre des Affaires sociales rencontrés, montre néanmoins les opportunités offertes par le secteur sont encore largement inexploitées.

Messaoud Romdhani du FTDES mentionne un exemple d'expérience réussie dans le secteur de l'ESS. 1000 palmiers qui appartenaient à un privé sous Ben Ali ont été changés en une coopérative qui a aujourd'hui permis la construction d'écoles. Cette réussite a cependant été bloquée par l'Etat.

**Thématiques abordées en priorité durant les rencontres suivantes :**

- Ministère des Affaires sociales
- Rencontres sur les droits économiques et sociaux (Euromedrights, FTDES, CGTT, ....)
- UGTT
- Réseau Tunisien de l'Economie sociale et solidaire
- UTICA

**Et de manière transversale ou secondaire avec :**

- AFTURD
- Femmes et leadership
- Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance

**Pour aller plus loin :**

*Migrations :*

- Migration non réglementaire en Tunisie (3ème trimestre 2017) – FTDES, 24/10/2017  
<https://ftdes.net/ost-migration-non-reglementaire-tunisie-3-eme-trimestre-2017-%d8%a7%d9%84%d9%87%d8%ac%d8%b1%d8%a9-%d8%ba%d9%8a%d8%b1-%d8%a7%d9%84%d9%86%d8%b8%d8%a7%d9%85%d9%8a%d8%a9-%d9%81%d9%8a-%d8%aa%d9%88/>
- Le désespoir de la jeunesse tunisienne – Le Monde, 20/10/2017 :  
[http://abonnes.lemonde.fr/afrique/portfolio/2017/10/20/le-desespoir-de-la-jeunesse-tunisienne\\_5204009\\_3212.html](http://abonnes.lemonde.fr/afrique/portfolio/2017/10/20/le-desespoir-de-la-jeunesse-tunisienne_5204009_3212.html)
- Migrations : le phénomène s'accélère pour la Tunisie - Le Point Afrique, 28/10/2017 :  
[http://afrique.lepoint.fr/actualites/migrations-le-phenomene-s-accelere-pour-la-tunisie-28-10-2017-2168140\\_2365.php](http://afrique.lepoint.fr/actualites/migrations-le-phenomene-s-accelere-pour-la-tunisie-28-10-2017-2168140_2365.php)
- En Tunisie, le désespoir des candidats à l'exil – Le Temps, 30/10/2017  
<https://www.letemps.ch/monde/2017/10/30/tunisie-desespoir-candidats-lexil>
- Tunisie : Lettre conjointe du comité de suivi de la situation des personnes expulsées du camp de Choucha – Euromedrights, 22 août 2017  
<https://euromedrights.org/fr/publication/tunisie-lettre-conjointe-du-comite-de-suivi-de-la-situation-des-personnes-expulsees-du-camp-de-choucha/>
- Partenariat de Mobilité entre la Tunisie et l'UE - Euromedrights, 17 mars 2014  
<https://euromedrights.org/fr/publication/partenariat-de-mobilite-entre-la-tunisie-et-lue/>

*ALECA*

- ALECA : Même le représentant du ministère en souligne les dangers! - African Manager, 1/11/2017 <https://africanmanager.com/aleca-meme-le-representant-du-ministere-en-souligne-les-dangers/>
- Cinq choses à savoir sur la présence chinoise en Tunisie – Jeune Afrique, 3 avril 2017  
<http://www.jeuneafrique.com/423810/politique/cinq-choses-a-savoir-presence-chinoise-tunisie/>
- Site internet dédié à l'Evaluation de l'Impact Commercial durable (TSIA) en support des négociations d'un Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA) :  
<http://www.trade-sia.com/tunisia/fr/>
- L'UE ne sait proposer que le libre-échange à la Tunisie – Mediapart, 14 février 2016  
<https://www.mediapart.fr/journal/international/140216/lue-ne-sait-proposer-que-le-libre-echange-la-tunisie> >> chapitres publiés de l'ALECA :  
<https://www.mediapart.fr/journal/international/140216/lue-ne-sait-proposer-que-le-libre-echange-la-tunisie/prolonger>
- Impact de l'accord de libre-échange sur les droits économiques et sociaux en Tunisie – Euromedrights, 1<sup>er</sup> mai 2015 <http://euromedrights.org/fr/publication/impact-de-laccord-de-libre-echange-complet-et-approfondi-sur-les-droits-economiques-et-sociaux-en-tunisie/>

#### *Dette*

- Tunisie : l'Union européenne débloque une aide macrofinancière de 200 millions d'euros – Jeune Afrique, 13 octobre 2017 <http://www.jeuneafrique.com/482806/economie/tunisie-union-europeenne-debloque-une-aide-macrofinanciere-de-200-millions-deuros/>
- Tunisie : face à la contre-révolution et au piège de l'endettement, renforcer les mobilisations populaires – CADTM, 9 octobre 2017 <http://www.cadtm.org/Tunisie-face-a-la-contre>
- La Tunisie sous le joug du FMI – CADTM, 11 octobre 2016 <http://www.cadtm.org/La-Tunisie-sous-le-joug-du-FMI>

## **Droits des femmes et égalité de genre**

---

Les femmes ont été des actrices centrales de la révolution. Mais l'arrivée d'Ennahdha, parti islamo conservateur dans le paysage politique a fait craindre un retour en arrière à de nombreuses Tunisiennes. Dans le discours islamiste, l'égalité laisse place à la notion de complémentarité hommes-femmes. Le premier combat des mouvements féministes tunisiens a donc été celui de la Constitution. Les articles 21 et 46 ancrent l'égalité homme-femme dans la Constitution, garantissant l'égalité de droits mais aussi une égalité de chances pour l'accès à des postes à responsabilité, la parité dans les Assemblées élues ainsi que des mesures pour mettre fin aux violences contre les femmes. Une fois l'égalité ancrée dans la constitution, les organisations pour les droits des femmes se sont battues pour la levée des réserves de la Tunisie sur les articles suivants de la Convention des Nations Unies pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) :

- L'article 9 (2) sur l'égalité entre les hommes et les femmes concernant la nationalité des enfants
- Les points C, D, F, G et H de l'article 16 concernant les questions découlant du mariage. Ces points assurent notamment les mêmes droits au cours du mariage et de sa dissolution, les mêmes droits pour les questions se rapportant aux enfants ou encore pour le choix du nom de famille, la gestion des biens, etc.
- L'article 29 (1) sur le règlement des différends entre Etats.
- Retrait de la déclaration se rapportant à l'article 15 (4) sur le choix de la résidence, du domicile et du droit de circuler librement.

Le 17 avril 2014, la Tunisie a notifié la CEDAW de la levée de ces réserves mais les organisations de femmes ne sont pas complètement satisfaites car la Déclaration générale doit encore être levée.

L'énergie des mouvements féministes s'est ensuite employée à obtenir une loi intégrale sur l'ensemble des violences faites aux femmes, à la fois les violences physiques, morales, sexuelles mais aussi économiques et politiques. Votée le 27 juillet, elle a été promulguée par le Président Essebsi le 12 août 2017. Il s'agit d'une loi organique, dont le niveau hiérarchique surpasse les autres. Aujourd'hui, l'enjeu est de faire appliquer cette loi et de changer les mentalités. Pour cela, des campagnes de sensibilisation de la population et des responsables politiques sont nécessaires, particulièrement à l'intérieur du pays. L'article 17 de la loi interdit la violence dans l'espace public. 53,5 % des femmes tunisiennes disent avoir été victimes de violences dans l'espace public. Le Credif, centre de recherche, étude, documentation et information sur la femme, attaché au Ministère de la Femme, a lancé une campagne contre le harcèlement sexuel dans les transports publics. Il a par ailleurs entrepris de former la police à l'application de la loi (projet en partenariat avec Friedrich Ebert Stiftung).

Outre la question des violences, les mouvements féministes sont également actifs dans différents domaines :

- *Participation citoyenne et politique des femmes* : Les femmes ont été nombreuses à se mobiliser pour les élections législatives. 35% de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) sont des femmes mais aucune femme ne préside aujourd'hui une commission. De nombreux freins empêchent par ailleurs la participation des femmes à la vie politique : l'image de la femme, notamment dans les médias, les responsabilités familiales, la corruption (milieu hostile pour les femmes), manque de soutien de la part des partis politiques. Leur participation aux élections régionales et municipales est un enjeu pour les organisations travaillant pour les droits des femmes (Aswat Nissa, AFTURD, LET, ATFD) qui accordent une importance particulière à la formation des femmes politiques. Comme de nombreuses interlocutrices rencontrées l'expliquent, il ne suffit pas d'avoir des femmes élues, il faut encore s'assurer qu'elles défendront le droit des femmes. La question se pose souvent dans les organisations féministes de savoir s'il faut travailler avec les femmes membres d'Ennahdha ou pas. Et les positions varient d'une association à l'autre. Enfin, la représentation des femmes au sein de l'UGTT est encore très faible. Alors que 60 % des affiliés sont des femmes, seul 1 membre du bureau sur 13 est une femme. De même, c'est souvent dans les partis progressistes que les femmes sont le moins bien représentées.
- *Lutte contre le chômage et autonomisation économique des femmes* : La précarité touche aujourd'hui toutes les composantes de la société, même les classes moyennes, et en particulier les femmes. Aujourd'hui 70% du travail féminin est du travail domestique, ce qui pose la question des abus beaucoup plus fréquents dans ce genre d'emploi. Les conditions de travail des travailleuses du secteur textile et l'insécurité à laquelle elles sont confrontées notamment lors du transport sont préoccupantes. L'organisation Femmes et leadership appuie l'entrepreneuriat féminin, en particulier en vue d'un développement économique pérenne. L'économie sociale et solidaire représente à ce titre des potentialités énormes. Une stratégie nationale pour l'autonomisation socio-économique des femmes rurales a été lancée en octobre 2017 par le Ministère de la femme. L'hébergement des victimes de violence et le travail pour leur autonomisation est en grande partie porté par la société civile, appuyée par le Ministère de la femme.
- *Droit économiques et sociaux* : Le nombre de jeunes qui ont abandonné l'école est estimé à 100.000 par an depuis 5 ans. Et si la majorité d'entre eux sont des garçons (70%), le phénomène est irréversible quand il s'agit des filles. La question de l'égalité d'accès à l'héritage est aujourd'hui aussi d'actualité dans le combat féministe tunisien. Aujourd'hui, les femmes ne peuvent hériter que de la moitié de ce qu'héritent les hommes. Une vieille circulaire de 1973 sur l'interdiction du mariage avec des non-musulmans vient d'être retirée mais continue à être appliquée à certains endroits par manque de communication. On constate par ailleurs un phénomène récent de féminisation de l'émigration. La formation des élus, hommes ou femmes, sur le concept « genre » est nécessaire. Beaucoup associe le concept de genre avec la revendication de droits pour la communauté LGBT qui est stigmatisée.
- L'harmonisation des lois entre elles et avec la constitution, notamment sur l'âge minimal pour travailler (18 ans selon l'article 19 de la loi contre les violences faites aux femmes, 16 ans selon la loi du travail)

Beaucoup, beaucoup de travail reste à faire sur la question des droits de la communauté LGBT en Tunisie. Même dans les mouvements travaillant sur le genre, la question est encore difficilement abordée.

**Thématique abordée en priorité durant les rencontres suivantes :**

- CREDIF
- Rencontre "Droits des femmes" (AFTURD, Commission femmes UGTT, ONFP)
- Rencontre « femmes et politique » (Ligue des électrices tunisiennes, Association Tunisienne des Femmes Démocrates, Femmes et leadership)
- Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance
- Aswat Nissa

**Pour aller plus loin :**

- Levée des réserves de la Tunisie sur la CEDAW – 28 avril 2014, Huffpost Maghreb [http://www.huffpostmaghreb.com/2014/04/28/tunisie-reserves-cedaw\\_n\\_5226764.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2014/04/28/tunisie-reserves-cedaw_n_5226764.html)
- Projet de traduction de la Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 portant élimination de la violence à l'égard des femmes <http://www.femmes.gov.tn/fr/lois-et-legislations-dans-le-domaine-de-la-femme/>
- Programme de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, <http://www.moussawat.tn/>

## Médias

Seule la rencontre avec le Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT) a réellement permis d'aborder la situation actuelle des médias en Tunisie.

L'Association des journalistes tunisiens s'est transformée en syndicat en 2008 afin d'avoir plus de poids face au pouvoir. Aujourd'hui, 95% des journalistes sont représentés par le SNJT (2000 syndiqués). Des représentants des journalistes sont présents dans différentes instances nationales et de la société civile. Même si la liberté de la presse est garantie dans la législation, en pratique, elle est en régression depuis quelques années.

**Défis des journalistes aujourd'hui en Tunisie :**

- Manque de formation : Sous Ben Ali, l'Institut de Presse et de Sciences de l'Information (IPSI) était maintenu dans un état de faiblesse car cela arrangeait le pouvoir. Aujourd'hui, les patrons de presse veulent engager mais il y a un manque de journalistes formés. La formation est également nécessaire pour pouvoir faire face à la désinformation de certaines chaînes privées et à la tendance aux fake news.
- Transition vers le digital
- Précarité économique et politique : il a fallu 2 grèves générales pour que la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) soit créée. Aujourd'hui les médias affichent des lignes idéologiques, ce qui parfois les amène à ne pas respecter la déontologie. D'où l'importance de règles et d'une autorité de contrôle, ainsi que de la formation. La précarité du travail des journalistes ouvre la porte à la corruption.
- Préserver l'acquis démocratique : en 2012, notre interlocuteur a fait 12 jours de grève pour protester contre la nomination d'un policier à la tête de son journal. Certains journalistes qui ont travaillé sous de l'ancien régime ont encore de vieux réflexes : ils sont beaucoup plus prompts à critiquer l'opposition que le pouvoir. Dans la classe politique aussi, il y a des réflexes anciens contre toute forme de contre-pouvoir. Sous Ben Ali, il y avait 120 journalistes travaillant dans 2 organes de presse. Ils ont été réintégrés dans les nouveaux organes de presse, mais ce n'est pas toujours facile de travailler avec eux. Il existe aussi le cas d'une chaîne qui appartient à un *Trabelsi*<sup>1</sup>. Le gouvernement et la magistrature se taisent. Il faut donc se

<sup>1</sup> Famille de la seconde femme du Président Ben Ali, en poste de 1987 à 2011

battre pour préserver les acquis de 2011. Il existe heureusement aujourd'hui des garanties législatives contre les retours sur les acquis. Le décret-loi n°116 sur la création de l'HAICA interdit les médias partisans ou aux mains du politique. La loi organique sur les médias, en discussion au parlement pourrait changer la donne et mettre en question le rôle et l'indépendance de l'HAICA en la « diluant » dans d'autres institutions.

LE SNJP travaille aussi au sein des Fédérations arabes, africaine et internationale des journalistes. Avec la FAJ, un rapport a été effectué sur les libertés journalistiques dans le monde arabe et il était amusant de constater que la Tunisie était le pays où il y avait le plus de problèmes (parce que les autres syndicats de journalistes ne les signalent pas).

62% des journalistes sont des femmes et pourtant seules 30% ne se retrouvent dans les postes de cadres dans les médias. De 2011 à 2014, la secrétaire générale du SNJT était une femme. Aujourd'hui, le numéro deux est une femme. Un autre problème qui concerne les femmes dans les médias est le harcèlement, dont on ne parle souvent pas. Les congés de maternité ne sont également pas assez pris en compte. Mais en ce qui concerne une politique de quotas, ce sont les femmes journalistes elles-mêmes qui ont refusé qu'on en instaure à la SNJT.

**Thématique abordée en priorité durant les rencontres suivantes :**

- Syndicat National des Journalistes Tunisiens - SNJT

**Et de manière transversale ou secondaire avec :**

- AFTURD (image de la femme dans les médias)
- LET (Accès aux médias pour les femmes politiques)



## Programme de la mission

---

### Dimanche 22 octobre

Heures	RDV	Organisations et personnes rencontrées
14h35	Arrivée à Tunis par le vol TU 789 en provenance de Bruxelles et transfert à l'hôtel Carlton	
Fin d'après-midi	Debriefing avec le Délégué général Wallonie Bruxelles	Christian Saelens <a href="http://www.wbi.be/tunis">www.wbi.be/tunis</a>

### Lundi 23 octobre

Heures	RDV	Organisations et personnes rencontrées
9h00	Rencontre au <b>CREDIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pr Lagueche Dalenda, Directrice générale</li> <li>- Ben Djemia Sonia, Sous directrice des études et de l'observatoire</li> <li>- Houda Dridi, chargée de la formation nationale et internationale</li> <li>- Zied Bouhaouala, Sociologue, assistant de recherche à l'OGEC</li> <li>- Zouaori Imen, sociologue, chef de service des études et recherches</li> <li>- Awalef Abdelkarim, Directrice des Affaires administratives et financières</li> <li>- Sonia Zebi Amin, sous-directrice de l'information et de la communication</li> </ul> <a href="http://www.credif.org.tn/">http://www.credif.org.tn/</a>
10h30	Rencontre « Droits des femmes »	<p><b>AFTURD</b> <a href="http://www.afturd-tunisie.org/">www.afturd-tunisie.org/</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mounira Hammami, secrétaire générale</li> <li>- Ben Slama Aïcha, directrice du centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence</li> <li>- Araari Najet, sociologue, responsable d'une campagne de collecte de données sur les violences</li> </ul> <p><b>UGTT-Commission Femmes</b> <a href="http://www.ugtt.org.tn/">http://www.ugtt.org.tn/</a>,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emna Aouadi</li> </ul> <p><b>ONFP</b> <a href="http://www.onfp.nat.tn/">http://www.onfp.nat.tn/</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reb Cherif, chargée des relations publiques et presse</li> <li>- Raja Chaabane, sous-directrice de la coopération technique</li> <li>- Héla Ouennich, responsable du centre d'assistance psychologique aux femmes et aux enfants victimes de violences</li> </ul>

<b>12h45</b>	Rencontre Gouvernance, société civile, migration	<b>Délégation de l'Union Européenne</b> <a href="https://eeas.europa.eu/delegations/tunisia_fr">https://eeas.europa.eu/delegations/tunisia_fr</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Katariina Leinonen, représentante de la délégation de l'Union européenne en Tunisie</li> <li>- Mario Giuseppe Varrenti, chef de section Gouvernance</li> <li>- Claude Ducamp, European Migration liaison officer</li> </ul>
<b>15h00</b>	Rencontre au <b>Ministère des affaires sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taoufik Zrelli, chef de cabinet du ministère des Affaires sociales</li> <li>- Mohamed Ben Youchaa, Directeur général de la promotion sociale</li> <li>- Ahmed Belaazi, Directeur du développement social</li> <li>- Zohra Trabelsi, Sous-directrice de la communication à la Direction de la défense sociale</li> <li>- Meriam Hanzaiti, cheffe de service au Bureau de coopération internationale et de relations extérieures</li> <li>- Ferial Ghorab, Directrice de la coopération internationale et des relations extérieures</li> </ul> <a href="http://www.social.tn/index.php?id=3&amp;L=0">http://www.social.tn/index.php?id=3&amp;L=0</a> <a href="http://www.social.gov.tn/index.php?id=80&amp;L=0">http://www.social.gov.tn/index.php?id=80&amp;L=0</a>
<b>16h30</b>	Rencontre avec <b>Médecins du monde</b> Belgique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dr Leila Garbouj, coordinatrice générale</li> <li>- Sonia Khelif, chef de projet Appui médico-psychologique aux migrants</li> <li>- Maé Coat, chargée de communication et de recherche de fonds</li> </ul> <a href="https://www.medecinsdumonde.be/monde/tunisie">https://www.medecinsdumonde.be/monde/tunisie</a>

### Mardi 24 octobre

Heures	RDV	Informations
<b>9h00</b>	Rencontre avec le <b>Syndicat National des Journalistes Tunisiens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zied Dabbar, chargé des relations extérieures</li> <li>- Néji Bghouri, président</li> </ul> <a href="http://www.snjt.org">www.snjt.org</a>
<b>10h30</b>	Rencontre avec l'association <b>Touensa, éveil et vigilance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Khalil ben Cherif, secrétaire général</li> <li>- Lorand Revault, coordinateur général</li> <li>- Sabine Omar</li> </ul> <a href="https://www.facebook.com/touensa.org">https://www.facebook.com/touensa.org</a>
<b>12h00</b>	Déjeuner	

<b>14h00</b>	Rencontre « Femmes et politique »	<p><b>Ligue des électrices tunisiennes (LET)</b> <a href="http://www.let.com.tn">www.let.com.tn</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Selma Ben Khadler</li> <li>- Zabali Sana</li> <li>- Torkia Chebbi, vice-présidente</li> <li>- Amari Mum</li> <li>- Mnasri Amware</li> </ul> <p><b>Femmes et Leadership</b>  <a href="https://www.facebook.com/Femmes-Leadership-723073371086026/">https://www.facebook.com/Femmes-Leadership-723073371086026/</a></p> <p><b>Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD),</b>  Nadia Hakim  <a href="https://www.facebook.com/femmesdemocrates">https://www.facebook.com/femmesdemocrates</a></p>
<b>16h30</b>	Rencontre « Droits humains, économiques et sociaux »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Euromed Human Rights</b>, Benoît Mayaux  <a href="https://euromedrights.org/fr/">https://euromedrights.org/fr/</a></li> <li>- <b>FTDES</b>, Messaoud Romdhani, vice-président  <a href="https://ftdes.net/">https://ftdes.net/</a></li> <li>- <b>Ligue tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH)</b>, Jouini Halima - <a href="https://www.facebook.com/Ligue-tunisienne-des-droits-de-lhomme-b%C3%A9ja-265219636859612/">https://www.facebook.com/Ligue-tunisienne-des-droits-de-lhomme-b%C3%A9ja-265219636859612/</a></li> <li>- <b>Confédération générale tunisienne du travail (CGTT)</b>, Mohamed Ali Guiza - <a href="http://www.cgtt.org">www.cgtt.org</a> -</li> <li>- <b>Association club Mohamed Ali de la culture ouvrière (ACMACO)</b>, Habib Guiza - <a href="https://www.facebook.com/ACMACO.officiel/">https://www.facebook.com/ACMACO.officiel/</a> -</li> <li>- <b>Instance Nationale pour la Prévention de Torture (INPT)</b>, Saida Mbareb  <a href="http://www.inpt.tn/index.php?id=193&amp;L=0">http://www.inpt.tn/index.php?id=193&amp;L=0</a>,</li> <li>- <b>Tunisian Forum for Youth Empowerment</b>, Ilyes Gaidi  <a href="https://www.facebook.com/TunisianForum.FYE/">https://www.facebook.com/TunisianForum.FYE/</a></li> <li>- <b>Union des Leaders africains</b>, Marien Djembi  <a href="https://www.facebook.com/pg/Union.Leaders.Africains/about/">https://www.facebook.com/pg/Union.Leaders.Africains/about/</a></li> </ul>

### Mercredi 25 octobre

<b>Heures</b>	<b>RDV</b>	<b>Informations</b>
	Départ Alain COHEUR et Mohamed NACHI	
<b>8h45</b>	Rencontre à l' <b>UGTT</b>	Anouar Ben Gaddour, Secrétaire général adjoint chargé des études et de la documentation <a href="http://www.ugtt.org.tn/">http://www.ugtt.org.tn/</a>

<b>10h00</b>	Rencontre au <b>Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anis Delhoumi, Chef de Cabinet de la Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance</li> <li>- Sonia Abbassi, Directrice générale de la Coopération internationale</li> <li>- Chaieb Ines, Bureau de la Coopération internationale et des relations extérieures</li> <li>- Eljezia Hammami, Chargée de mission pour la femme rurale</li> <li>- Mradelbekri Souad, Directeur général Enfance</li> <li>- Sahraoui Fayçal, Directeur général Unité de gestion du programme égalité Femmes Hommes</li> <li>- Imen Testain, Direction de la femme et famille</li> </ul> <p><a href="http://www.femmes.gov.tn/fr/acceuil/?lang=fr">http://www.femmes.gov.tn/fr/acceuil/?lang=fr</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mihyar Hamadi, Délégué général à la protection de l'enfance, <a href="http://www.delegue-enfance.nat.tn/fr/">http://www.delegue-enfance.nat.tn/fr/</a></li> </ul>
<b>11h00</b>	Rencontre avec l'association <b>Aswat Nissa</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sarra Ben Saïd, directrice exécutive</li> <li>- Sonia ben Miled, chargée de communication</li> <li>- Hari Begluk, chargé de programme</li> </ul> <p><a href="http://www.aswatnissa.org">http://www.aswatnissa.org</a></p>
<b>12h30</b>	Déjeuner	
<b>14h30</b>	Rencontre avec le <b>Réseau tunisien d'économie sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Belaid Ouled Abdallah</li> <li>- Maouala Amia</li> <li>- Méjri Amel</li> <li>- Alidhem</li> <li>- Salah Ben Nacem</li> </ul> <p><a href="https://www.facebook.com/R%C3%A9seau-Tunisien-de-lEconomie-Sociale-RTES-683146161750249/">https://www.facebook.com/R%C3%A9seau-Tunisien-de-lEconomie-Sociale-RTES-683146161750249/</a></p>
<b>15h45</b>	Rencontre sur les pouvoirs locaux	<b>Fadhel Moussa</b> , Professeur des Universités, membre de l'Assemblée nationale constituante
<b>17h00</b>	Rencontre à l' <b>UTICA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nafaâ Ennaifer, président de la Commission des affaires économiques</li> <li>- Ali Nakai, Directeur exécutif développement et coopération internationale</li> <li>- Slim Ghorbel, Directeur général de Power cell</li> </ul> <p><a href="http://www.utica.org.tn/Fr/">http://www.utica.org.tn/Fr/</a></p>
<b>19h30</b>	Buffet (médias et démocratie)	

### Jeudi 26 octobre

Heures	RDV	Informations
	Départ pour Bruxelles	